

Affaire Azraël

un jugement trop clément selon Child Focus

Le 31 mars dernier, le tribunal de Termonde rendait son jugement dans l'affaire «Azraël», un procès à l'encontre de cinq personnes dans la plus grande affaire d'exploitation sexuelle jamais vue dans notre pays. Plus de 9 millions d'images d'abus sexuel d'enfants, y compris l'échange d'images de leurs propres enfants. Child Focus s'était constituée partie civile au nom de toutes les victimes non identifiées et était représentée au tribunal par son avocat, Maître Kris Luyckx. Toutefois, le tribunal a condamné les accusés à des peines exceptionnellement légères, allant de l'internement à des peines de prison de 5, 6, 7 et 16 ans, dont la plus grande partie a déjà été purgée en détention préventive et dont seulement la moitié doit être réellement prestée. À l'exception de deux d'entre eux, les accusés seront bientôt à nouveau libres. Child Focus est indignée par ce jugement laxiste.

L'Observatoire a posé quelques questions à Child Focus à propos de ce jugement, de la prévention - notamment à destination des auteurs (potentiels) - et de l'augmentation possible des situations à risques du fait du confinement.

Avez-vous des hypothèses qui pourraient expliquer le peu de sévérité que ce jugement présente au regard de l'importance de l'affaire?

Nous avons en effet analysé le prononcé du jugement en détail. Le juge prend essentiellement les éléments suivants en considération (et c'est trop souvent le cas).

- La gravité et le nombre de faits *prouvés* et ceci individuellement pour chaque accusé, indépendamment de toute forme d'association (tous les auteurs n'ont pas été poursuivis pour le même nombre de faits; certains ont commis plus d'infractions, d'autres plus d'infractions graves (selon le droit pénal). Si l'on prend en considération l'ensemble des faits et l'association criminelle, les faits ici dépassent toute imagination.
- Le contexte et les circonstances dans lesquels des faits avérés ont été commis, par exemple, le lieu des faits ou le degré de contrôle exercé par l'auteur sur la victime.

- La personnalité et les antécédents familiaux problématiques des auteurs, par exemple, les mauvais traitements subis lorsqu'ils étaient enfants.
- Le risque psychiatrique, psychologique et de récidive.
- La situation familiale et professionnelle actuelle (favorable ou non à la réinsertion).
- Le fait que les auteurs des faits ont déjà pris des mesures pour demander de l'aide avant ou pendant la détention préventive ou se montrent à présent disposés à subir un traitement.

Nous constatons qu'il existe des faits concernant certains mineurs que le juge ne considère pas comme suffisamment prouvés. Et le doute sera toujours en faveur de la défense. Pour donner un exemple, il a été statué qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour que l'on puisse toujours tenir les auteurs pour responsables de "l'incitation à l'abus et de l'exploitation sexuelle par un tiers" par voie digitale, par exemple, le manque de preuve qu'il y

ait eu une demande explicite à une tierce personne de prendre des photos de ses propres enfants.

Nous pensons aussi que le fait que certains auteurs ont un passé criminel vierge, et donc aucune condamnation antérieure, peut avoir joué un rôle évident.

Autre élément: un prévenu a été poursuivi et condamné en Belgique pour une partie des infractions, pour l'autre partie il est poursuivi dans un autre pays. La règle 'Non bis in idem' veut que personne ne puisse être poursuivi et condamné deux fois pour les mêmes faits, même dans deux pays différents.

Qu'en est-il de la prévention envers les victimes potentielles, leurs familles, les auteurs? Qu'est-ce qui existe et cela suffit-il?

En ce qui concerne la prévention, les enfants et les jeunes, ainsi que leurs parents, doivent être sensibilisés encore plus aux problèmes de sécurité en ligne et de sexualité en ligne. Ces deux thèmes devraient aussi être abordés plus en profondeur dans l'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'au niveau de la formation continue des enseignants.

Chez Child Focus, nous avons mis en place des programmes de prévention au niveau de la sécurité en ligne, qui nous permettent de toucher annuellement environ 30.000 jeunes. Nous avons des programmes de formation pour les parents (avec des partenaires comme la Ligue des Familles), pour les enseignants, pour les professionnels des secteurs de la jeunesse, nous avons déjà formé 127 i-coachers qui à leur tour forment des professionnels de la police et des pouvoirs publics locaux. Il y a donc déjà de nombreux programmes en place, mais nous touchons encore trop peu de jeunes. Il y en a 120.000 qui se rajoutent chaque année en Belgique et qui doivent être sensibilisés.

Le tout est de leur apprendre les bons réflexes: "si vous vous trouvez face à une situation en ligne ou sur les réseaux sociaux qui vous semble n'être pas correcte, ou face à laquelle vous vous sentez mal à l'aise, parlez-en à un adulte de confiance". La quasi-totalité des outils de prévention que nous développons visent cette résilience en ligne.

Nous considérons que la prévention à l'égard des mineurs et des victimes potentielles est



Un seul numéro d'appel d'urgence gratuit, le 116 000, est à retenir pour signaler une disparition ou un cas d'exploitation sexuelle.

importante, mais nous ne pouvons pas leur en faire porter la responsabilité. Une approche à 360 degrés est essentielle.

Ainsi, l'affaire Azraël a principalement révélé à quel point le comportement des auteurs était problématique. Ceci, de manière répétée et à grande échelle. Nous pouvons sensibiliser et faire de la prévention auprès des enfants autant qu'on le souhaite, les rendre plus responsables et leur apprendre à résister, mais tant que nous ne nous en prenons pas aux auteurs (potentiels), cette prévention au niveau des victimes potentielles n'aura pas de sens.

En Flandre, il existe une ligne d'écoute «Stop it Now» qui travaille préventivement avec les auteurs potentiels. Une telle ligne devrait également être mise en place du côté francophone. La question est de savoir qui pourrait l'organiser et comment.

Il n'existe actuellement aucune ligne d'assistance téléphonique similaire pour les francophones de Belgique. «Stop It Now» renvoie actuellement les délinquants (potentiels) francophones au "Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi", mais il ne s'agit pas du tout d'une ligne d'assistance téléphonique accessible comme celle qu'offre «Stop It Now» en Flandre.

En outre, il existe en Wallonie l'UPPL (l'unité de référence dans le traitement de la délinquance sexuelle) - qui s'occupe des traitements après condamnation, c'est-à-dire non préventifs, et le CAB à Bruxelles (Centre d'appui bruxellois) qui se concentre également sur la prévention de la récidive, et non sur la prévention en général.

Pour mettre en place une structure telle que «Stop It Now», il faudrait: la volonté politique et le soutien des décideurs politiques pour y parvenir, des ressources suffisantes, des partenaires issus de services d'assistance existants à Bruxelles et en Wallonie (tels que l'UPPL et le CAB), le monde académique (université disposant de l'expertise nécessaire comme par exemple l'Université de Liège), ainsi que le

soutien d'une organisation de victimes comme Child Focus. Nous jouons donc un rôle moteur et nous efforçons d'obtenir un service franco-phonie similaire. En outre, nous ne devons pas oublier que l'opinion publique jouera également un rôle. Il est donc important de bien cadrer tout cela et d'expliquer au grand public pourquoi une telle ligne d'assistance est essentielle.

On entend dans la presse que le confinement et la plus grande présence des enfants sur le net augmenteraient les risques de tentatives de contact de la part des prédateurs? L'avez-vous observé? Quel est votre point de vue à ce propos?

Le nombre d'appels sur notre helpline concernant la sécurité et l'exploitation sexuelle en ligne (sextortion, grooming et sexting) reste élevé, mais au même niveau que l'année dernière à la même période.

Qui nous appelle? D'une part, nous avons des parents soucieux qui ont de nombreuses questions sur le fait que leurs enfants sont davantage connectés pendant cette période de confinement. Nous répondons à ces questions avec un discours basé sur la confiance et le dialogue avec leurs enfants. Nous expliquons par exemple aux parents que de nouveaux réseaux sociaux apparaissent constamment, comme Tiktok. Mais, plutôt que de simplement les boycotter, mieux vaut les découvrir avec leurs enfants - ils y trouveront même peut-être

du plaisir - l'important est qu'ils restent conscients des risques.

Pour les problématiques de sexting, sextorsion et grooming¹, ce sont de plus en plus les jeunes eux-mêmes qui nous appellent. Difficile de discerner une tendance suite au confinement. D'une part, il n'est pas impossible qu'ils soient plus exposés parce qu'ils s'ennuient et explorent plus en ligne. Mais d'autre part, il est beaucoup plus difficile pour les 'groomers' de rencontrer les jeunes en dehors de leur cercle familial.

Propos recueillis par Colette LECLERCQ

1. Définitions de Child Focus

Sexting: les jeunes utilisent les médias sociaux et d'autres moyens ICT pour se livrer à diverses expérimentations sur le plan sexuel: ils s'envoient des messages ou des photos à caractère sexuel, prennent des poses aguichantes et flirtent devant la webcam. Cette expression de leur sexualité n'est pas problématique en soi, mais comporte certains risques.

Sextorsion: mot valise constitué de sexe et d'extorsion, des jeunes, repérés sur les réseaux sociaux et invités à devenir amis, sont stimulés à avoir des conversations à caractère sexuelle. Ils tentent de mettre le jeune en confiance pour qu'il se livre à des activités sexuelles en ligne. La victime ne se doute pas que de l'autre côté de l'écran, un ou des individus enregistrent tout. L'objectif est d'avoir des images compromettantes et d'extorquer de l'argent en le menaçant de publier les images ou les vidéos sur le Net si 'il ne paie pas immédiatement la somme demandée. Cette pratique est punissable car il s'agit de chantage et d'escroquerie.

Grooming: le grooming désigne la stratégie de sollicitation d'un mineur par un adulte, qui s'efforce d'affaiblir la résistance et les inhibitions du jeune à des fins sexuelles. Après avoir gagné sa confiance, le groomer demande au jeune d'envoyer des photos de lui (partiellement) nu et s'en sert ensuite pour tenter de le manipuler et de l'abuser sexuellement. L'abus sexuel peut aussi bien se dérouler en ligne (via une webcam, une session de chat, un mail...) que hors ligne (lors d'une rencontre réelle).

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.

Pour beaucoup de femmes et d'enfants, le foyer n'est pas un lieu sûr. Les nécessaires mesures de maintien au domicile augmentent aujourd'hui les risques de violence et aggravent les situations où s'exercent déjà des violences conjugales et intrafamiliales. Le sentiment d'isolement des victimes est également renforcé.

Une Task force « Violence conjugale et intrafamiliale » a été mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la Cocof pour répondre aux risques d'amplification des problèmes de violence dans cette période de crise sanitaire et de maintien à domicile. Ces acteurs rappellent les numéros des services d'urgence, d'écoute et de soutien utiles face à cette problématique.

EN CAS D'URGENCE

- En cas d'urgence médicale, appelez le **112** (ambulances et pompiers).
- En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le **101** (Police).

SOS

- En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au **0800 32 123** (7/7, 24h/24).
- En cas de violence sexuelle (adultes ou enfants), vous pouvez vous rendre 7/7 et 24h/24 dans le **Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)** le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.

DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE

- Vous vivez une situation de **violence conjugale** et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au **0800 30030** ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be. Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition. Ella et FMDO.
- Vous craignez d'avoir des **comportements violents** envers votre partenaire ou vos enfants? Contactez les professionnels de **Praxis**.
- Vous avez **besoin de parler**, appelez **Télé-Accueil** au **107** (7/7, 24h/24).
- En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, **épuisement parental**, appelez SOS Parents au 0471 414 333 (7/7, de 8h à 20h).
- Vous avez connaissance d'une situation de **violence sur un enfant** (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle), appelez l'équipe **SOS Enfant** de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne **Ecoute-Enfants** au **103** (3h à minuit, 7/7).
- Vous avez été victime de **violence sexuelle**, appelez **SOS Viol** au **0800 98 100** (pour les adultes et adolescent-e-s) ou envoyez un message via le chat des CPVS sur www.viol.be/whatsapp. Ouverture 15h/mercredi voir horaires sur le site.

Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig? Bel **1712** (website [1712.be](https://www.1712.be)) of CAW Brussels op **02 486 45 02**